

## Mandats du SNES sur la Carte des formations

LE MANS 2005	CLERMONT FERRAND 2007	REIMS 2012
<p style="color: green;"><b>Thème 3 : Pour un autre pilotage du système éducatif</b></p> <p><b>Lutter pour un service public d'éducation national et démocratique, garant de l'égalité de tous</b> Lutter contre les stratégies de contournement de la carte scolaire nécessite aussi une véritable diversité de l'offre scolaire dans tous les établissements. Or, sous prétexte d'optimisation de la <b>carte des formations</b>, nombre d'options ont été supprimées, notamment dans les établissements les plus difficiles.</p> <p>Pour les lycées, les académies développent de plus en plus une politique de spécialisation qui vise l'économie maximale.</p> <p><b>Les acteurs de la formation doivent être davantage impliqués dans la construction de la carte des formations</b> garantissant le droit à poursuivre les formations engagées. <b>La question de la mixité sociale doit y être mieux prise en compte.</b> Se pose par exemple la question des classes dites d'excellence, comme les classes européennes, les classes CHAM les sections sportives... <b>On doit, avec l'accord des personnels, privilégier leur implantation dans les établissements victimes des stratégies de contournement de la carte scolaire. L'objectif est de permettre à tous les élèves d'en bénéficier, non de fabriquer des discriminations déguisées.</b></p>	<p style="color: blue;"><b>Thème 1 : Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoir et aux qualifications</b></p> <p><b>L'État doit garder la maîtrise de la carte des formations et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.</b> Les projets des élèves ne doivent pas faire l'objet de pressions exercées par les chambres professionnelles ou par des pouvoirs locaux en fonction de critères exclusifs d'insertion dans des filières jugées déficitaires.</p>	<p style="color: orange;"><b>Thème 1 : Un second degré pour la réussite de tous</b></p> <p>Par ailleurs, la réduction des moyens pousse les rectorats à la mutualisation : mise en réseau des établissements pour l'offre de formation dans les zones denses, multiplication des dispositifs « multisite » (dont le visio-enseignement) voire regroupement des premier et second degré (écoles du socle) dans les zones rurales. Les inégalités d'accès à des formations diversifiées se creusent ainsi alors qu'une réelle égalité exige un cadrage national de l'offre de formation et des efforts particuliers dans les secteurs fragiles et dans les zones rurales. Une étude doit être menée sur les établissements à faibles effectifs, qu'ils soient ruraux ou urbains. <b>Là où le tissu économique est très restreint, comme en Polynésie française et dans les DOM, des pistes sont à explorer pour permettre une diversité réelle de la carte des formations</b> (réel droit à la continuité territoriale).</p> <p><b>La carte des formations doit être conçue pour permettre à tous les jeunes de pouvoir suivre les études de leur choix dans l'enseignement public.</b> L'effort de diversité d'options, de spécialités et de filières ne doit pas être moins important là où les difficultés sociales sont plus grandes, afin notamment de limiter les stratégies d'évitement.</p> <p><b>Le SNES demande que la carte des formations, incluant les post-bac des lycées, fasse l'objet d'une concertation syndicale systématique et ne soit pas soumise à la condition des moyens constants. L'avis du CIAEN-CAEN devra être impérativement recueilli.</b></p>